



CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES"

Mardi 22 janvier à Bruxelles

Les ministres se réuniront à 10 heures à l'occasion d'un petit déjeuner de travail afin de discuter de la situation économique et des priorités pour le prochain cycle institutionnel. La session du Conseil devrait débuter à 11 heures.

~ ~ ~

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur InvestEU, un programme proposé visant à regrouper un ensemble d'instruments financiers de l'UE actuellement disponibles pour soutenir l'investissement et l'innovation et créer des emplois dans l'UE.

Les ministres discuteront également la révision de l'architecture actuelle de la surveillance financière: ils devront notamment décider s'il y a lieu de donner priorité aux dispositions relatives au renforcement de la surveillance des activités de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, par rapport au reste de la révision du système européen de supervision.

Le Conseil abordera la suite donnée au sommet de la zone euro qui s'est tenu au mois de décembre, où les dirigeants ont trouvé un accord sur les principaux éléments de la réforme de l'Union économique et monétaire.

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'examen annuel de la croissance réalisé par la Commission et sur les déséquilibres macroéconomiques dans les États membres. Il approuvera également un projet de recommandation concernant la politique économique de la zone euro.

La présidence roumaine devrait présenter le programme de travail dans le domaine économique et financier pour les six prochains mois.

~ ~ ~

Lundi 21 janvier, l'Eurogroupe se réunira à 15 heures en configuration ordinaire pour discuter de la recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro ainsi que du rôle international de l'euro. L'Eurogroupe se réunira à 16 h 30 en configuration ouverte, pour discuter de la réforme de l'union économique et monétaire.

Conférences de presse:

- à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe (*lundi soir*);
- à l'issue de la session du Conseil (*mardi, à l'heure du déjeuner*).

[Principaux points de l'ordre du jour de l'Eurogroupe](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

InvestEU

Le Conseil discutera de la proposition visant à **regrouper sous un programme unique les différents instruments financiers qui sont actuellement disponibles pour soutenir l'investissement et la création d'emplois dans l'UE**, dans le contexte du prochain cadre financier pluriannuel (2021-2027)

À l'heure actuelle, quatorze instruments différents contribuent à soutenir l'investissement dans l'UE. Le plus important d'entre eux est le **Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS)**, qui a été lancé en juillet 2015 pour donner une impulsion à l'investissement et stimuler la croissance économique et la création d'emplois dans l'UE, alors que l'Europe n'était pas encore totalement remise de la crise économique et financière. L'EFIS est logé au sein de la BEI. Il encourage la participation des investisseurs privés et publics aux nouveaux projets d'investissements en fournissant des garanties adossées au budget de l'UE.

La Commission propose de tirer parti du succès du modèle de l'EFIS et de bénéficier d'économies d'échelle en fusionnant tous les instruments actuellement disponibles pour favoriser l'investissement dans l'UE. Elle propose que le budget de l'UE puisse fournir une garantie de 38 milliards d'EUR, qui servirait à soutenir des projets d'importance stratégique dans l'ensemble de l'UE. En attirant des investissements privés et publics, **la Commission s'attend à ce que le Fonds InvestEU génère plus de 650 milliards € d'investissements supplémentaires dans l'ensemble de l'UE entre 2021 et 2027.**

InvestEU est conçu pour soutenir quatre domaines d'action:

- les infrastructures durables;
- la recherche, l'innovation et le passage au numérique;
- les petites et moyennes entreprises;
- les investissements sociaux et les compétences.

La proposition prévoit aussi la possibilité pour les États membres de **transférer dans le fonds InvestEU une partie des montants qui leur sont alloués au titre de la politique de cohésion**. Ceci permettra aux États membres de bénéficier de la garantie européenne et de sa notation élevée par les agences de notation.

En ce qui concerne les modalités de gouvernance, la Commission a proposé **pour le programme InvestEU une architecture différente de celle de l'EFIS**. La raison en est que le nouveau programme fera office de guichet unique pour l'ensemble des instruments existants et que des partenaires autres que la Banque européenne d'investissement, par exemple les banques de développement nationales ou d'autres institutions financières internationales, auront accès à la garantie de l'UE.

Le Conseil a entamé ses travaux au niveau technique sur la proposition en juin 2018. Les ministres des finances ont également examiné l'initiative InvestEU à l'occasion de la réunion Ecofin informelle qui s'est tenue le 8 septembre 2018 à Vienne.

Il ressort des négociations en cours que **le regroupement proposé de l'ensemble des instruments existants dans un programme unique suscite une large adhésion**. Des progrès ont été accomplis sur les modalités du **partenariat entre la Commission et la BEI**, qui traduisent notamment le rôle central et l'expertise de cette dernière.

Dans ce contexte, les ministres seront appelés à examiner deux questions:

- la **structure de gouvernance d'InvestEU**: la présidence a proposé la création d'un comité directeur (selon le modèle de gouvernance de l'EFSI), ainsi que des principes directeurs liés à sa composition et ses modalités de vote. Certains éléments restent cependant à être clarifiés au niveau technique.;
- la **répartition de la garantie financière fournie par l'UE aux autres partenaires que la BEI**: la Commission a proposé de réserver 25 % de la garantie de l'UE à des institutions autres que la BEI, pour tenter d'obtenir des résultats meilleurs dans des domaines qui étaient mal couverts par l'EFSI. Les ministres discuteront des principes régissant l'affectation des de cette partie de la garantie, et notamment de la question de savoir si l'approche axée sur la demande suggérée par la Commission pourrait être complétée au moyen de principes directeurs supplémentaires, afin de permettre à la garantie européenne d'avoir l'impact le plus large possible.

[Page de la Commission consacrée au programme InvestEU proposé](#)
[Note de la Présidence roumaine concernant InvestEU \(anglais\)](#)

Révision du système européen de surveillance financière

Le Conseil devrait examiner la révision de l'actuel système européen de surveillance financière.

Les discussions porteront essentiellement sur la **décision de donner priorité aux dispositions relatives au renforcement de la surveillance des activités de lutte contre le blanchiment des capitaux (LBC) et de financement du terrorisme**. Les discussions sur le reste de la révision du système européen de supervision devraient se poursuivre au niveau technique.

En décembre 2018, les ambassadeurs auprès de l'UE ont approuvé un [mandat partiel de négociation](#) concernant le volet LBC de la proposition.

La commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen a adopté sa position sur la révision complète du système européen de surveillance financière le 10 janvier 2019.

Si les ministres décidaient d'appuyer la proposition de la présidence visant à donner priorité aux travaux sur le volet LBC, les négociations en trilogues pourraient en principe débuter avec l'accord du Parlement Européen..

Le système européen de surveillance financière a été établi en 2011 et est composé:

- de trois **autorités européennes de surveillance (AES)**: l'Autorité bancaire européenne (ABE), l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF). Elles assurent une mission de surveillance et fournissent des orientations sur la réglementation aux différents secteurs et établissements;
- du **comité européen du risque systémique (CERS)**, qui supervise l'ensemble du système financier et coordonne les politiques de l'UE en vue d'assurer la stabilité financière.

À la suite de la crise financière, l'UE a réformé son système financier et la manière dont il est réglementé et supervisé. Elle a introduit un corpus réglementaire unique, à savoir un ensemble de règles arrêtées au niveau de l'UE et directement applicables dans tous les États membres de l'UE, et a créé les AES. **Ces autorités jouent un rôle essentiel pour garantir que l'UE dispose de marchés financiers solides, stables et bien réglementés.** Elles contribuent à l'élaboration et à l'application cohérente du corpus réglementaire unique, résolvent les problèmes qui se posent entre plusieurs États membres et encouragent ainsi la convergence en matière de réglementation et de surveillance.

En septembre 2017, la Commission a présenté un [ensemble de propositions](#) destinées à revoir les tâches, les pouvoirs, la gouvernance et le financement des AES et du CERS, de manière à permettre aux autorités de s'adapter à l'évolution du contexte dans lequel elles opèrent, en particulier l'établissement de l'union bancaire et la mise en place d'une union des marchés des capitaux.

Le Conseil examine cet ensemble de propositions au niveau technique depuis octobre 2017. Les discussions ont démontré **la nécessité d'adapter le mandat des AES au vu de l'évolution de la nature des tâches principales des autorités**: il convient d'axer les travaux moins sur les questions réglementaires, en particulier l'élaboration de normes techniques et d'orientations pour mettre en œuvre la législation de l'Union, et davantage sur le renforcement de la convergence des pratiques en matière de surveillance au sein de l'UE. Néanmoins, un certain nombre de pierres d'achoppement subsistent dans ce dossier sur lesquelles des discussions supplémentaires seront nécessaires au Conseil.

En outre, la Commission a présenté en octobre 2018 une proposition modifiée contenant des dispositions **renforçant le rôle de l'ABE en ce qui concerne les risques que font peser sur le secteur financier les activités de blanchiment de capitaux.**

[Note de la Présidence roumaine sur la révision du système européen de supervision financière](#)

Programme de travail de la présidence

La présidence roumaine présentera ses priorités dans le domaine des affaires économiques et financières (Ecofin) pour la durée de son mandat, qui va de janvier à juin 2019.

Les ministres pourraient procéder à un échange de vues.

Dans le domaine Ecofin, la présidence roumaine aura trois grandes priorités:

- **l'approfondissement de l'UEM, le renforcement de l'union bancaire et la poursuite du développement de l'union des marchés des capitaux**: la présidence travaillera sur des dossiers liés au CFP, en particulier le programme InvestEU, achèvera les travaux techniques sur l'ensemble de mesures de réduction des risques, tout en soutenant les travaux sur le partage des risques (filet de sécurité et SEAD), et mènera à terme les négociations concernant les dossiers liés à l'UMC (en particulier en ce qui concerne les contreparties centrales dans le cadre du règlement sur l'infrastructure du marché européen, le contrôle des entreprises d'investissement ou la finance durable).
- **une fiscalité juste et efficace ainsi que des services douaniers efficaces**: la présidence poursuivra les efforts visant à moderniser le système de la TVA, cherchera à achever les négociations sur les droits d'accise, actualisera la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales et travaillera sur les propositions relatives à l'imposition de l'économie numérique.

- **une approche prospective de la coopération et de la coordination** en complétant le Semestre européen 2019, en réfléchissant aux priorités pour le prochain cycle institutionnel, en et en promouvant le format inclusif pour les discussions relatives aux questions économiques.

[Programme de la présidence roumaine](#)

Gouvernance économique - Semestre européen 2019

Le Conseil devrait adopter les textes qui suivent, liés au processus de coordination des politiques économiques dans le cadre du Semestre européen de 2019:

- o des [conclusions](#) sur l'examen annuel de la croissance, qui mettent en évidence les principales conclusions pour 2019;
- o des [conclusions](#) sur le mécanisme d'alerte, qui marquent le point de départ de la procédure annuelle concernant les déséquilibres macroéconomiques;
- o une [recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro](#).

Le Semestre européen 2019 s'achèvera en juillet par l'adoption des recommandations par pays.

Examen annuel de la croissance

L'examen réalisé par la Commission est le point de départ du Semestre européen 2019. Il expose les priorités les plus urgentes sur lesquelles l'UE et les États membres devraient mettre l'accent dans le domaine économique et social.

Pour 2019, la Commission fait état d'un contexte de croissance économique moins dynamique en Europe. Elle invite les États membres à poursuivre leurs efforts, dans le prolongement du précédent examen annuel de la croissance, en vue de:

- réaliser des investissements de haute qualité;
- concentrer les efforts de réforme sur la croissance de la productivité, l'inclusivité et la qualité institutionnelle;
- garantir la stabilité macroéconomique et des finances publiques saines.

D'une façon générale, le Conseil devrait faire siennes l'évaluation et les priorités stratégiques de la Commission. Il devrait souligner qu'il est important d'assurer un suivi des résultats et de la mise en œuvre des politiques, en particulier des recommandations par pays, qui devraient être examinées en mars 2019. Il devrait en outre se déclarer conscient des contraintes de temps particulières qui s'appliquent à l'approbation des recommandations par pays 2019, en relation avec les élections européennes, et devrait appeler à une adoption rapide des propositions de la Commission, en mai.

[Examen annuel de la croissance 2019 réalisé par la Commission](#)

Rapport sur le mécanisme d'alerte - déséquilibres macroéconomiques

Le rapport de la Commission recense treize États membres qui pourraient présenter un déséquilibre macroéconomique. Pour ces États membres, la Commission présentera des bilans approfondis en mars 2019.

Onze des treize pays ont fait l'objet d'une procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques l'année dernière: l'Allemagne, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède.

En outre, la Roumanie et la Grèce, qui est sortie de son programme d'ajustement macroéconomique en août 2018, feront aussi l'objet d'un bilan.

La procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques a été introduite en 2011; il s'agit d'un processus annuel visant à prévenir et corriger ces déséquilibres. En vertu de cette procédure, les pays de la zone euro peuvent se voir imposer des amendes si, de manière répétée, ils ne respectent pas les recommandations du Conseil.

Le Conseil devrait partager largement l'analyse de la Commission et se féliciter des progrès réalisés par les États membres dans la correction de leurs déséquilibres.

[Rapport 2019 de la Commission sur le mécanisme d'alerte](#)

Recommandation concernant la politique économique de la zone euro

Cette recommandation annuelle est une composante essentielle du Semestre européen. Elle permet de mettre l'accent sur les priorités de la zone euro lors de l'élaboration des recommandations par pays, au printemps.

Pour 2019, le Conseil devrait par exemple faire les recommandations suivantes:

- approfondir le marché unique, améliorer l'environnement des entreprises et la qualité des institutions, et mener des réformes du marché des produits et des services qui favorisent la résilience;
- soutenir l'investissement public et privé et améliorer la qualité et la composition des finances publiques tout en menant des politiques dans le plein respect du pacte de stabilité et de croissance;
- déplacer la charge fiscale pesant sur le travail et renforcer les systèmes d'éducation et les investissements dans les compétences;
- réaliser des progrès ambitieux en ce qui concerne l'union des marchés des capitaux ainsi que des progrès rapides dans l'approfondissement de l'Union économique et monétaire, en s'inspirant de la déclaration du sommet de la zone euro du 14 décembre 2018, en vue également de renforcer le rôle international de l'euro.

UEM - Suivi du sommet de la zone euro tenu en décembre

Les ministres feront le point sur l'accord intervenu entre les dirigeants lors du sommet de la zone euro tenu en configuration ouverte le 14 décembre 2018.

La présidence informera les ministres de la manière dont elle conçoit l'interaction entre le Conseil et l'Eurogroupe, en particulier pour ce qui est de l'éventuel travail législatif sur les aspects relatifs à l'union bancaire et l'instrument budgétaire pour la convergence et la compétitivité de la zone euro.

Dans une [déclaration](#), les dirigeants ont approuvé le [rapport de l'Eurogroupe](#) du 4 décembre 2018, notamment en ce qui concerne les questions suivantes:

- la **mise en œuvre et la concrétisation d'un filet de sécurité pour le Fonds de résolution unique (FRU)**: le filet de sécurité sera fourni par le Mécanisme européen de stabilité (MES). Il devrait être mis en place au plus tard en 2024, voire plus tôt si des progrès suffisants sont accomplis en matière de réduction des risques dans le système bancaire d'ici 2020;
- le **renforcement du rôle du MES en matière de prévention et de gestion des crises**, en particulier par l'accroissement de l'efficacité des instruments de précaution pour les pays qui pourraient être touchés par un choc négatif échappant à leur contrôle, une nouvelle répartition des compétences entre la Commission et le MES et par la mise en place de clauses d'action collective avec clauses d'agrégation simple dans le but de contribuer positivement à de possibles restructurations publiques.

Le sommet de la zone euro a également chargé l'Eurogroupe de mener des travaux sur la **conception, les modalités de mise en œuvre et le calendrier d'un instrument budgétaire de convergence et de compétitivité** pour la zone euro, et les États membres du MCE II sur une base volontaire. Les principales caractéristiques de l'instrument budgétaire devraient être arrêtées d'ici juin 2019, et cet instrument devrait être adopté conformément à la procédure législative ordinaire.

Divers

Législation sur les services financiers

Sous "Divers", le Conseil recevra des informations concernant les travaux menés sur les propositions législatives. La Commission rendra compte également de la mise en œuvre de la législation adoptée.
